



A Monsieur Eric Woerth,  
Ministre du Budget, des Comptes publics et  
de la Fonction publique  
139, rue de Bercy  
5<sup>ème</sup> étage  
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le 5 mars 2008

Monsieur Le Ministre,

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, CFTC, CGC, Solidaires, réunies ce jour, vous demandent expressément le retrait des articles concernant « *l'accompagnement financier des mobilités* », « *le bénéfice de la réorientation professionnelle* », « *la généralisation du cumul d'emplois à temps non- complet* » et « *le remplacement et intérim* » (actuellement articles 6, 7, 8 et 9) du projet de loi relatif à la mobilité.

La section syndicale du conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat du 7 mars sera alors chargée d'examiner le projet de loi ainsi rectifié.

Le Premier Ministre s'était engagé le 4 février dernier à ouvrir une concertation sur la mobilité et nous sommes dans l'attente de cette discussion de fond.

Veuillez agréer, Monsieur Le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les organisations syndicales